



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

Contact presse :
Bureau de la représentation de l'Etat
et de la communication interministérielle
tél : 02 33 80 62 60

Alençon, le 28 décembre 2018

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFÈTE DE L'ORNE

Arrêté préfectoral pour prévenir des troubles à l'ordre public

Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens lors du réveillon de la St Sylvestre, un arrêté préfectoral a été pris qui s'applique sur tout le département de l'Orne du dimanche 30 décembre 2018 à 8h au mardi 1^{er} janvier 2019 à 8h.

Cet arrêté interdit temporairement la vente, l'utilisation et le transport des artifices de divertissement.

Toute violation des interdictions édictées dans cet arrêté sera punie de l'amende prévue.

Suivez l'actualité en instantané sur :

- *Le compte Twitter du préfet de l'Orne <https://twitter.com/Prefet61>*
- *Et sur la page Facebook <https://www.facebook.com/prefetdelorne>*